



## Informations

### DTO Écoles de vol à moteur suisses 2020/1

#### 1. Information concernant la révision des programmes de formations

Les programmes de formations de la FSVM, pour le vol à moteur, ont été adaptés aux nouvelles directives EASA Part FCL, il en résulte la 3ème révision.

Tous les membres de la FSVM recevront gratuitement la version actuelle par email. Toutes les DTOs qui ont déposé leurs propres programmes de formations sont tenues d'effectuer elles-mêmes les mises à jour selon les syllabis modèles de l'OFAC.

#### 2. Programmes de formation à déposer, selon Part FCL

Tous les programmes de formations, déclarés initialement ou ultérieurement par une DTO, doivent à nouveau être déposés selon la dernière révision valable et comme suit:

- 2MS 01 LAPL Rev.xxx
- 2MS 02 PPL (A) Rev.xxx
- 2MS 03 CR SEP (land) Rev.xxx
- 2MS 04 CR SEP (sea) Rev.xxx
- 2MS 05 TMG (A) Rev.xxx
- 2MS 06 NIT Rev.xxx
- 2MS 07 ARC Rev.xxx
- 2MS 08 MOU Rev.xxx
- 2MS 09 Sailpalne towing Rev.xxx

Seuls les syllabis cités dans la déclaration et pouvant être mis en application dans la DTO sont à déposer.

**Ne changez**, s'il vous plaît, **ni le contenu, ni la dénomination des syllabis de la FSVM**, afin que QCM puisse les saisir dans la banque de données de l'OFAC sans effort supplémentaire.

Une copie de chaque document, sauvegardé selon l'énumération ci-dessus, et **en format PDF** est à envoyer par email à l'adresse suivante:

[flugschulen@qcm.ch](mailto:flugschulen@qcm.ch)

Remarque: toute divergence par rapport aux instructions décrites ci-dessus engendre, pour QCM, une augmentation de travail, qui pourra être facturée à l'école concernée.

**Délai: 8 avril 2021**

Délai pour lequel chaque école doit avoir révisé ses programmes de formations selon Part FCL et les avoir déposés chez QCM.

### **3. Informations complémentaires**

#### 3.1 Complément de la Safety déclaration

EASA exige une annexe à la déclaration de sécurité actuelle. Cette annexe peut être chargée sur le site internet de QCM. La Fédération Suisse de Vol à Voile est en train de formuler un texte explicatif quant à l'application de cette annexe dans les écoles. Les premières informations sont prévues pour le prochain Safety Workshop. En attendant, les écoles DTO n'ont rien à entreprendre.

#### 3.2 Rapport d'activité annuel et contrôle interne

Le rapport annuel permet la réflexion des activités de l'année passée et le contrôle des procédures internes. Les modèles de ces documents peuvent être chargés sur le site de l'OFAC.

<https://www.bazl.admin.ch/bazl/de/home/fachleute/ausbildung-und-lizenzen/ausbildungsorganisationen/flugschulen.html>

Les documents suivants, pour l'année 2020 sont à envoyer par email à l'adresse ci-dessous:

- Annual Internal Review DTO
- Annual Activity Report DTO

[dto@qcm.ch](mailto:dto@qcm.ch)

**Délai: 28.02.2021**

Afin que l'école reste conforme à l'EASA, elle doit envoyer ces documents dans le délai prescrit. Si ces prescriptions ne sont pas respectées, les formations effectuées au sein de cette école ne seront plus reconnues par les autorités.

#### 4. Documentation utile

##### EASA Part DTO

[https://www.easa.europa.eu/sites/default/files/dfu/Easy\\_Access\\_Rules\\_for\\_Declared\\_Training\\_Organisations-Part-DTO-Jun20.pdf](https://www.easa.europa.eu/sites/default/files/dfu/Easy_Access_Rules_for_Declared_Training_Organisations-Part-DTO-Jun20.pdf)

##### EASA Part FCL

[https://www.easa.europa.eu/sites/default/files/dfu/Easy\\_Access\\_Rules\\_for\\_Part-FCL-Aug20.pdf](https://www.easa.europa.eu/sites/default/files/dfu/Easy_Access_Rules_for_Part-FCL-Aug20.pdf)

L'équipe de QCM DTO répond volontiers à vos questions.

Meilleures salutations

Q.C.M. quality control management AG



Patrick Hofer  
Flight Inspector

Décembre 2020